



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le lundi 08 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 02 novembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 02 novembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 10 novembre 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, M. Guillaume SEGUIER, M. Pierre STETIN, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
 Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
 Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
 M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
 M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
 Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : CLUB DU SPECTATEUR : TARIFS ET PROGRAMMATION 2021/2022

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 26/10/2021.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des ses missions, le service jeunesse anime plusieurs clubs, dont celui du spectateur, pour permettre aux jeunes de découvrir le spectacle vivant sous toutes ses formes.

Le Club du spectateur est un dispositif permettant de faire découvrir le spectacle vivant dans sa diversité, de favoriser la mixité sociale, de donner envie aux jeunes d'aller au spectacle, de les rendre actifs dans leur rôle de spectateur en apprenant à parler du spectacle (écrit, photo, vidéo), en rencontrant les artistes ou en participant à des actions culturelles. Chaque saison, la programmation est élaborée avec les jeunes lors d'un temps participatif, au regard de la programmation culturelle des différentes salles de spectacle de la région.

Pour la saison 2021/2022, quatre spectacles ont été sélectionnés :

- 07 décembre 2021 : GUS à Dax
- 1^{er} février 2022 : Parloir à Bayonne
- 19 mars 2022 : Les voyageurs du crime à Biscarrosse
- 10 mai 2022 : La combattante Mu Guying à Mont de Marsan

Un abonnement global est proposé pour cette programmation, après règlement du droit d'inscription annuel.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021 fixant la tarification des activités au service jeunesse, les tarifs du Club du spectateur pour les jeunes de 11 à 17 ans, dépendent du quotient familial :

QF1 : 39 €
QF2 : 40 €
QF3 : 46 €

Dans le cas d'un abonnement pour un jeune de 18 à 29 ans, les tarifs seront les suivants :

QF1 : 40 €
QF2 : 50 €
QF3 : 56 €

En cas d'annulation de spectacles, il est proposé de rembourser les familles par virement administratif au prorata du nombre de spectacles non vus et du montant de l'adhésion annuelle au Club, si l'adhérent n'a participé à aucune autre animation payante ou gratuite dans l'année, conformément au quotient familial.

Les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2021 et 2022 de la ville de Dax.


SUR PROPOSITION DE M. MORA Vincent, Conseiller municipal délégué, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la programmation pour le club du spectateur 2021/2022,

APPROUVE les tarifs proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »